

## Rapport de Anders Fogh Rasmussen devant le Parlement européen sur le Conseil européen de Copenhague (18 décembre 2002)

**Légende:** Le 18 décembre 2002, Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre danois et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, décrit devant le Parlement européen la nature des décisions adoptées à l'issue du Conseil européen de Copenhague, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'Union européenne.

**Source:** Fogh Rasmussen, Anders, Semestre d'activité de la présidence danoise. [EN LIGNE]. [Strasbourg]: Parlement européen, [20.06.2002]. Disponible sur <http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+CRE+20021218+ITEM-003+DOC+XML+V0//FR&L=FR&LEVEL=3&NAV=S&LSTDOC=Y&MODE-CRE=SEARCH&DETAIL=3-010>.

**Copyright:** (c) Parlement européen

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/rapport\\_de\\_anders\\_fogh\\_rasmussen\\_devant\\_le\\_parlement\\_europeen\\_sur\\_le\\_conseil\\_europeen\\_de\\_copenhague\\_18\\_decembre\\_2002-fr-527a8129-ad51-49b9-8ccc-2ccd6a92982b.html](http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_anders_fogh_rasmussen_devant_le_parlement_europeen_sur_le_conseil_europeen_de_copenhague_18_decembre_2002-fr-527a8129-ad51-49b9-8ccc-2ccd6a92982b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Rapport de Anders Fogh Rasmussen devant le Parlement européen sur le Conseil européen de Copenhague (18 décembre 2002)

**Fogh Rasmussen, président en exercice du Conseil.** - (DA) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, honorables Membres de la Commission européenne, Mesdames et Messieurs, la dernière fois que je m'étais exprimé devant vous à propos de l'élargissement, c'était le 19 novembre. Ce fut un très grand plaisir pour moi, car l'Assemblée m'avait alors confié le mandat clair et précis de clôturer les négociations d'adhésion. Je suis heureux de revenir dans cet hémicycle aujourd'hui avec un résultat tout aussi clair et précis : après de longues et difficiles négociations, la présidence est parvenue à clôturer les négociations avec 10 nouveaux États membres à l'occasion du sommet de Copenhague.

Un rêve commun est en train de se réaliser, un objectif commun a été atteint. L'élargissement est le résultat du combat mené conjointement par le Parlement européen, la Commission et la présidence danoise. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux de la participation du président du Parlement européen à la cérémonie solennelle de clôture de vendredi soir au cours de laquelle nous avons souhaité la bienvenue aux nouveaux membres au sein de notre Communauté.

Les négociations sur l'élargissement de ces six derniers mois se sont apparentées à une course de fond au cours de laquelle de nombreux obstacles difficiles ont dû être franchis. Le Parlement, la Commission et la présidence ont tenu la distance et ont franchi ensemble la ligne d'arrivée à Copenhague. Côte à côte, main dans la main. Je tiens à adresser mes remerciements pour les efforts réalisés, pour votre soutien indéfectible et pour votre concours tout au long de ce processus.

Les décisions prises à Copenhague nous permettent de clore un des chapitres les plus sombres et les plus sanglants de l'histoire de l'Europe. Nous avons mis un point final à un siècle de guerres et de conflits. Nous avons dit définitivement adieu à l'Europe de la conférence de Yalta et de la Guerre froide. Par la même occasion, nous avons ouvert la porte à une ère nouvelle dans l'histoire de l'Europe - une ère de liberté, de paix, de croissance et de prospérité. Le sommet de Copenhague a constitué un des apogées de l'histoire de la coopération européenne - un triomphe pour la liberté et la démocratie ainsi qu'une porte vers un avenir meilleur pour tous.

L'élargissement de l'Union européenne représentait la principale priorité de la présidence danoise, mais la présidence danoise a également obtenu un grand nombre d'autres résultats importants. La présidence danoise avait déterminé des priorités, mais elle ne voulait pas faire passer d'autres choses au second plan. Les résultats obtenus le prouvent.

Avant d'aborder le sommet de Copenhague, permettez-moi de rendre compte brièvement de quelques-unes des autres tâches que l'Union européenne est parvenue à mener à bien au cours de ces six derniers mois. Nous avons poursuivi d'une façon efficace notre lutte contre le terrorisme international et nous avons intensifié nos efforts en vue de contrer l'immigration illégale. En ce qui concerne le droit d'asile, nous avons obtenu un accord à propos du règlement dit Dublin II - un règlement qui établit des règles communes destinées à déterminer le pays compétent pour l'examen d'une demande d'asile.

Nous sommes parvenus à trouver un accord sur l'ouverture intégrale des marchés européens du gaz et de l'électricité. La politique européenne des transports a également fait une avancée considérable. Nous avons également créé, grâce à l'adoption de règles relatives à l'espace aérien européen commun, la base garantissant un nombre moins élevé d'annulations et des durées de vol plus courtes, et cela dans l'intérêt des passagers, de l'environnement et des compagnies aériennes.

Nous avons réagi conjointement, avec célérité et efficacité, à certaines catastrophes imprévisibles. Il y eut d'abord les inondations en Europe centrale. L'Union européenne a fait preuve de cohésion et a décidé l'adoption d'un fonds de solidarité d'un milliard d'euros destiné à venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles. Nous avons ensuite réagi au tragique naufrage du pétrolier Prestige. L'Union européenne a apporté la preuve de sa capacité d'action en adoptant des règles visant notamment à interdire rapidement les pétroliers à simples coques et à accroître les contrôles dans les ports d'escale.

Un accord a été conclu à propos du règlement relatif au commerce des quotas de CO<sub>2</sub>. Des progrès ont été enregistrés en matière de sécurité alimentaire, notamment sur l'adoption de règles communes concernant l'étiquetage des denrées alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés. Nous sommes également parvenus à trouver une solution acceptable par toutes les parties à la question du transit vers et à partir de Kaliningrad.

Je voudrais enfin insister sur la coopération efficace et constructive que nous avons eue avec le Parlement, notamment en ce qui concerne la codécision ainsi que la procédure budgétaire. C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous réussissons, dès la première lecture, à trouver un accord sur des parties importantes du budget. Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier pour l'esprit constructif et positif qui a caractérisé la coopération entre le Parlement européen, la Commission et la présidence. Nous avons montré conjointement, au cours de ces six derniers mois, que l'Union européenne peut apporter des changements et qu'en dépit de différences nationales, institutionnelles et politiques, elle peut, grâce à des efforts communs, produire des résultats, créer un quotidien meilleur et plus sûr pour chacun, améliorer les conditions de concurrence pour nos industries et accroître l'influence de l'Europe dans le monde.

Je voudrais maintenant revenir sur le sommet de Copenhague. Nous avons clôturé les négociations sur l'élargissement avec dix nouveaux États membres : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Les négociations ont été intenses et difficiles jusqu'au dernier moment. Nous sommes parvenus à garantir en fin de compte un juste équilibre entre les souhaits des pays candidats et les possibilités des États membres actuels.

Les âpres négociations qui ont eu lieu à propos de sujets aussi concrets que les quotas laitiers et les transferts de crédit montrent en fin de compte que l'Union européenne n'est pas seulement un club où l'on cause, un club qui n'adopte que des décisions creuses. Non ! L'Union européenne constitue un forum de négociation efficace, qui agit et qui mène des politiques en faveur de toutes les parties concernées.

Les dix nouveaux pays pourront adhérer à l'Union à partir du 1er mai 2004. Avant cela, les nouveaux États membres ainsi que les États membres actuels devront avoir clôturé leurs procédures nationales de ratification. La première étape de ce processus, qui impliquera pour beaucoup de pays l'organisation d'un référendum, consistera à finaliser le traité d'adhésion. Celui-ci devra ensuite être présenté d'abord à la Commission, ensuite au Parlement et enfin au Conseil en vue de son approbation, de sorte que le traité puisse être signé à Athènes le 16 avril 2003. Je demande avec insistance aux trois institutions de faire le maximum pour respecter ce calendrier.

Les conclusions du sommet de Copenhague concernent également la question de la participation des nouveaux États membres aux institutions européennes. Il a été établi que les dix États adhérents pourront participer aux élections européennes de 2004 en tant que membres. Le traité d'adhésion stipulera que les commissaires des nouveaux États membres pourront intégrer la nouvelle Commission dès leur adhésion le 1er mai 2004. Après nomination par le Conseil européen d'un nouveau président de la Commission, le Parlement européen nouvellement élu pourra approuver la composition de la nouvelle Commission, qui pourra entrer en fonction le 1er novembre 2004. Cette manière de procéder établit un cadre adéquat en ce qui concerne cette question importante. Ici aussi, je demande avec insistance aux institutions de coopérer afin de trouver des solutions flexibles garantissant les meilleures conditions possibles pour nos nouveaux États membres.

En ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie, les conclusions sont claires : le processus d'élargissement se poursuit. Et nous confirmons que l'objectif consiste à pouvoir accueillir ces deux pays en tant que membres en 2007.

La question de la Turquie a été au centre des discussions de Copenhague. Nous lui avons donné une réponse pondérée et réaliste. Nous reconnaissons les progrès importants réalisés par la Turquie en vue de satisfaire aux critères de Copenhague. Nous invitons la Turquie à poursuivre énergiquement son processus de réforme et nous nous engageons à accroître l'aide offerte par l'Union européenne à la Turquie dans le cadre de ces

efforts. Si le Conseil européen de décembre 2004 estime, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, que la Turquie satisfait aux critères politiques de Copenhague, l'Union européenne entamera sans délai des négociations d'adhésion avec la Turquie. Nous lançons ainsi un signal positif et fort à la Turquie, mais je tiens à souligner que le respect des critères politiques constitue toujours une condition sine qua non à l'ouverture de négociations d'adhésion. Il faut qu'il en soit ainsi. Il faut traiter la Turquie de la même manière que les autres pays candidats.

Il y a ensuite Chypre. Chypre adhèrera en tant qu'île divisée, mais il n'est pas exclu que les parties concernées puissent trouver un règlement global au problème de Chypre avant le 28 février 2003 sur la base de la proposition émise par le secrétaire général des Nations unies. J'invite de la façon la plus énergique qui soit les parties en conflit à saisir cette chance unique de résoudre ce malheureux conflit. Nous avons tous tout à gagner en trouvant une solution dès à présent, et surtout la population de Chypre.

Nous avons lancé un message clair à Copenhague à l'intention des nouveaux voisins de l'Union élargie, aux pays des Balkans occidentaux, à la Russie, l'Ukraine, la Moldavie et le Belarus de même qu'aux pays situés au sud de la Méditerranée. L'élargissement ne signifiera pas que l'Union européenne se retranchera sur elle-même ; au contraire, l'Union européenne entend renforcer ses relations avec ses nouveaux voisins. Cela se traduira tant dans le cadre des régimes de coopération actuels que par le renforcement de ceux-ci.

Nous avons également pu trouver, lors du sommet de Copenhague, un terrain d'entente sur les cadres d'un futur accord entre l'OTAN et l'Union européenne en ce qui concerne la PESD.

Permettez-moi d'ajouter, pour terminer, que le Conseil européen a également rencontré le président de la Convention européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Convention et le Conseil européen a demandé unanimement à la Convention de présenter le résultat de ses travaux avant le sommet de juin 2003. Il a été établi que les nouveaux États membres pourraient participer à part entière à la conférence intergouvernementale. La Bulgarie et la Roumanie y participeront en qualité d'observateurs.

Maintenant que l'élargissement est acquis, les travaux de la Convention représenteront la principale tâche de la politique européenne. Nous avons élargi l'Union européenne ; il nous faut désormais garantir le bon fonctionnement de l'Union européenne de demain, composée de plus de 25 États membres. Nous devons simplifier les procédures décisionnelles et insister sur les valeurs de l'Union. Nous devons mieux définir la répartition des tâches entre l'Union européenne et les États membres, nous devons recourir davantage à la majorité qualifiée et à la prise commune de décisions et nous devons veiller à coopérer de façon transparente tout en étant soumis à un contrôle démocratique.

La présidence danoise est sur le point de s'achever. Elle sera bientôt relayée par la Grèce à qui nous souhaitons plein succès et nous remercions la Troïka pour sa bonne coopération.

Je voudrais enfin m'adresser une nouvelle fois directement aux députés de cette Assemblée et plus particulièrement à son président, M. Pat Cox. L'entrevue qui a eu lieu à Copenhague entre le Conseil européen et le président du Parlement européen a confirmé une fois de plus l'existence des liens étroits qui unissent le Parlement et le Conseil. La présidence danoise tenait beaucoup à rencontrer le Parlement européen ; elle lui a tendu la main en vue d'une coopération constructive. J'ai pu constater avec satisfaction que le Parlement nous a rencontré avec un esprit tout aussi positif. Il y a eu des différends, mais notre coopération s'est caractérisée par une volonté d'aboutir à des compromis, de réaliser des progrès et d'obtenir des résultats. J'ai pu m'en apercevoir dans cet hémicycle, mais aussi à l'occasion de nos sommets interinstitutionnels et lors des réunions que j'ai eues dans le cadre de la Conférence des présidents du Parlement. Cette opinion est partagée par les ministres du gouvernement danois. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier tous pour cette coopération fructueuse, mais je tiens avant tout à remercier l'Assemblée pour son soutien inconditionnel à la réalisation de ce qui fut la principale priorité de la présidence danoise, à savoir la conclusion des négociations avec dix nouveaux États membres. La décision prise à Copenhague sur l'élargissement de l'Union européenne marque la réunification des peuples et des États européens, la fin de la malheureuse division de notre continent et le début d'une ère nouvelle dans

l'histoire de l'Europe.

Le sommet de Copenhague marque également le début d'une ère nouvelle pour l'Union européenne. À Copenhague, l'Union européenne est parvenue à atteindre le plus important objectif de l'histoire des Communautés. À l'issue du sommet de Copenhague, l'Union européenne se présente désormais comme le cadre global dans lequel s'érigera l'Europe de demain - une coopération basée sur des valeurs communes : la liberté et l'économie de marché, la solidarité et la responsabilité sociale, la démocratie et les droits de l'homme. Une coopération efficace respectant les caractéristiques nationales de nos peuples et de nos États.

Les graines semées par les pères de l'Union dans une terre dévastée par la guerre il y a bientôt 50 ans ont pris racine. L'élargissement de l'Union européenne concrétise leur rêve et leur vision.

Une Europe nouvelle est née.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*